

# DEMANDE D'INTERVENTION ERGONOMIQUE

## EN COLLECTIVITE TERRITORIALE OU EN ETABLISSEMENT PUBLIC

L'intervention ergonomique du service santé, sécurité au travail et maintien dans l'emploi du CDG du Puy-de-Dôme accompagne les collectivités dans l'organisation des services et la prévention des risques professionnels. Elle concerne notamment les situations de reclassement, l'intégration de personnes en situation de handicap ou les postes où la santé des agents se dégrade.

La démarche comprend : une analyse globale du périmètre défini, une analyse spécifique des situations de travail, l'identification des impacts sur le bien-être des agents, puis la proposition d'axes d'amélioration et de solutions concrètes fondées sur le diagnostic établi.

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom de la collectivité / établissement :

Personne à contacter pour l'étude :

Prénom NOM :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

### 2. POSTE(S) CONCERNÉ(S) (joindre la fiche de poste actualisée)

Prénom NOM :

Fonction :

Adresse de point de rencontre :

N° de téléphone :

Jour(s) / horaires de travail :

### 3. OBJET DE LA DEMANDE

A la demande du médecin du travail

A la demande de l'employeur

# DEMANDE D'INTERVENTION ERGONOMIQUE EN COLLECTIVITE TERRITORIALE OU EN ETABLISSEMENT PUBLIC

## 4. NATURE DE LA DEMANDE

Prévention des risques professionnels

Dégradation de la santé au travail

Adaptation/reclassement d'un agent

Intégration/maintien d'un agent en situation de handicap

Réorganisation d'un service

Autre :

Motif précis de la demande (description de la problématique, et dysfonctionnements observés) :

Fait à :

Le :

Prénom NOM :

Qualité :

Signature :